

COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
RUMERSHEIM-LE-HAUT
du 13 septembre 2016**

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

PRESENTS : M. MEYER Luc, Mme GANTNER Christine, Mme WALTER Laetitia, Mme MEYER Sylvie, Mme DE SOUSA Sandra, Mme MEDUA Julie, Mme COUTO LIMA Pastora, M. THUET Mathias, Mme GERSTER Christelle, M. BITZBERGER David, M. FIMBEL Patrice

ABSENT EXCUSE : M. BODINET Martial

PROCURATION : M. BODINET Martial à Mme MEDUA Julie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2016
2. Périscolaire
3. Conseil municipal des enfants
4. Agenda d'Accessibilité Programmée
5. Convention ERDF
6. Projet nouvel arrondissement
7. ADAUHR
8. Décisions modificatives de crédits
9. Décisions du maire dans le cadre des délégations
10. Communauté de Communes Essor du Rhin
11. Divers
12. Informations

1. Approbation du procès verbal de la séance du 24 mai 2016

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance du 24 mai 2016.

2. Péri scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les différentes pistes de réflexion qui avaient été envisagées pour la création d'un péri scolaire, finalement une solution a été trouvée à l'école élémentaire et à la salle de musique pour une ouverture cette rentrée.

Le péri scolaire a été nommé « Les Petits Merlins ». Le fonctionnement est pris en charge par la Communauté des Communes Essor du Rhin.

Mme MEYER Sylvie liste le matériel déjà acquis à ce jour (vaisselle, frigo, micro-ondes,...), pour un montant total de 3 600 € HT.

Il reste à acheter notamment un canapé pour coin lecture, un tapis, un porte-manteau, une boîte aux lettres, il faudra revoir l'espace bureau, et remplacer le lavabo par un évier.

Pour la salle Elisa, il convient de s'équiper de six tables sur roulettes, les demandes de devis sont en cours.

3. Conseil municipal des enfants

Mme WALTER Laetitia informe des démarches en cours concernant le conseil municipal des enfants. Les élections auront lieu le 30 septembre 2016 à l'école, sept enfants seront élus (parmi les CM1 et CM2), parmi eux un petit maire sera élu pour un mandat d'un an. 14 réunions sont prévues par an.

Monsieur le Maire propose de valider la création du conseil municipal des enfants. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Monsieur le Maire remercie Mme WALTER Laetitia, Mme COUTO LIMA Pastora et M. MOUTOUSSAMY Daniel pour leur investissement.

4. Agenda d'Accessibilité Programmée

VU

- le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R.111-19 à R.111-26 et les articles R.111- 19-31 à R.111-19-47
- la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,
- l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,
- le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,
- l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des

établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

- les différents diagnostics accessibilité réalisés en 2011 par la société QUALICONSULT pour les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public de la commune,
- le projet de phasage et de priorisation des actions établi par l'ADAUHR, dans le cadre de la convention en date du 20 janvier 2016, sur la base des documents actualisés par Qualiconsult et validé par les différentes réunions avec le comité de pilotage ayant permis d'élaborer le dossier AD'AP,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne délégation au Maire pour établir la demande d'approbation d'un Ad'AP via le formulaire CERFA N°15246*01,
- Autorise Monsieur le Maire à présenter la demande d'approbation de l'Ad'AP à la Préfecture du Haut-Rhin,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la demande d'approbation de l'Ad'AP (dont les dossiers de demande d'autorisation de travaux et d'urbanisme aux fins de réalisation des travaux prévus dans le cadre de ces Ad'AP),
- Valide le Plan Pluriannuel d'Investissement **sur 2 périodes de 3 ans**, qui établit les dépenses selon phasage décrit dans le tableau annexé « proposition de phasage ».

5. Convention ERDF

Dans le cadre des travaux de ligne électrique souterraine 20 000 Volts, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une convention de servitudes proposée par ERDF pour permettre le passage d'une canalisation souterraine sur la parcelle n° 82 section 48 appartenant à la Commune de Rumersheim-le-Haut. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'établissement de cette servitude et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude.

6. Projet nouvel arrondissement

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier du Préfet du Haut-Rhin du 20 juillet 2016 présentant les projets de nouveaux arrondissements. Le Préfet rappelle que la Communauté de Communes Essor du Rhin et la Communauté de Communes Pays de Brisach fusionneront au 1^{er} janvier 2017, il propose l'intégration du nouvel établissement issu de la fusion à l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

7. ADAUHR

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de l'ADAUHR du 27 juillet 2016 concernant la transformation de l'ADAUHR en Agence Technique Départementale (ATD), afin de se conformer au nouveau contexte réglementaire et garantir la pérennité de ses compétences et de ses missions au service des territoires.

Pour pouvoir engager la transformation, l'ADAUHR souhaite connaître la position de principe des collectivités sur leur adhésion à la nouvelle agence.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un accord de principe à cette adhésion.

8. Décisions modificatives de crédits

a. DMC n° 1-2016 budget principal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du montant du FPIC qui nous a été notifié par courrier du 1^{er} août 2016 : 63 022 € pour l'année 2016. Il propose la décision modificative de crédits suivante :

Art. 615231 (dép.) : - 3 100 €

Art. 73925 (dép.) : + 3 100 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative de crédits.

b. DMC n° 2-2016 budget principal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le coût de l'étude diagnostique de l'éclairage public confiée à la société Vialis par délibération du 29 septembre 2015 se basait sur 173 points lumineux. La réalisation de l'étude a établi un nombre de points diagnostiqués de 240. Vialis a chiffré le surcoût à 900 € HT.

Monsieur le Maire propose la décision modificative de crédits suivante :

Art. 21318 (dép.) : - 2 000 €

Art. 2031 (dép.) : + 2 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative de crédits.

c. DMC n° 3-2016 budget principal

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision du Conseil Municipal du 24 mai 2016 d'adhérer au service d'autorisation du droit des sols auprès du syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon. Le droit d'entrée pour notre Commune est de 700 €.

Ainsi, Monsieur le Maire propose la décision modificative de crédits suivante :

Art. 21318 (dép.) : - 700 €

Art. 2041581 (dép.) : + 700 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative de crédits.

d. DMC n° 4-2016 budget principal

Les acquisitions de logiciels imputées au compte 2051 doivent faire l'objet d'un amortissement linéaire sur 2 ans par opération d'ordre budgétaire.

Le montant total des immobilisations à amortir s'élève à 6 627,04 €. Soit un amortissement de 3 313,52 € en 2016 et 3 313,52 € en 2017.

Ainsi, Monsieur le Maire propose la décision modificative de crédits suivante :

Art. 6811-042 (dép.) : + 3 314 €
023 (dép.) : - 3 314 €

Art. 28051-040 (rec.) : + 3 314 €
021 (rec.) : - 3 314 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative de crédits.

e. DMC n° 5-2016 budget eau assainissement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'amortir les crédits inscrits au compte 2156-041 pour un montant de 61 760,94 €, sur une durée de 10 ans.
L'amortissement annuel sera de 6 176,10 €.

Monsieur le Maire propose la décision modificative de crédits suivante :

Art. 6811-042 (dép.) : + 6 177 €
023 (dép.) : - 6 177 €

Art. 28156-040 (rec.) : + 6 177 €
021 (rec.) : - 6 177 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative de crédits.

9. Décisions du maire dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis section 2 n° 166/08.

- Travaux de ravalement de façade de la mairie et du dépôt incendie et remplacements des volets : 4 offres réceptionnées, marchés confiés aux entreprises Bitzberger (34 171,96 € HT et Keltz (6 000 € HT).
- Rénovation enrobés croisements rue d'Ensisheim/Route Nationale et Rue de Battenheim/Route Nationale : entreprise retenue Colas (8 144 € HT) sur 3 offres réceptionnées. Colas mettra en enrobés la place entre l'église et la mairie (3 640 € HT).

10. Communauté de Communes Essor du Rhin

Fonds de concours Brigade Verte

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la proposition de la Communauté de Communes Essor du Rhin d'octroyer un fonds de concours remboursant 50% de la cotisation annuelle de la Commune à la Brigade Verte.

Après délibération, le Conseil Municipal sollicite ce fonds de concours.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des points suivants :

- Transfert de la zone artisanale de la Commune à la CCER au 1^{er} janvier 2017.
- Ouverture de la déchetterie intercommunale à Blodelsheim le 1^{er} janvier 2017. La première année sera expérimentale. Les question de l'accès des gros volumes de déchets verts et du maintien d'une plateforme déchets verts dans chaque commune restent ouvertes.
- PAV enterré : choix de la rue des Bouchers.
- Maison de retraite de Bantzenheim : suite à la fusion des communautés de communes, les statuts du syndicat mixte « District Essor du Rhin et SIVOM Rhin Sud » ont été modifiés, la nouvelle dénomination est « Syndicat Mixte EHPAD Les Molènes ».
- Envol : inauguration le 16 septembre 2016 à 10 h 30.

11. Divers

a. Rue du Rhin

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les chiffrages réalisés par l'ADAUHR pour l'aménagement de la rue du Rhin : tranche rue de la Forêt Noire jusqu'à la conduite de gaz : 265 000 €, tranche de la conduite de gaz jusqu'à la chapelle : 220 000 €, tranche de la chapelle jusqu'à la GSM : 630 000 €, tranche de la GSM au CD52 : 150 000 €, soit un total de 1 265 000 €.

Monsieur le Maire informe qu'il sera extrait le coût de la piste cyclable (compétence intercommunale), que la société GSM sera sollicitée pour une participation, qu'il faudra s'informer sur toutes les aides et subventions possibles et qu'un bureau d'études pourra être sollicité pour un chiffrage précis.

INFORMATIONS

- ◆ Départ à la retraite de M. MOUTOUSSAMY Daniel le 1^{er} juin 2017.
- ◆ SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon : T0 finalisé.
- ◆ Enquête publique pour modification simplifiée du POS (rue du Rhin) : se termine le 16 septembre 2016.
- ◆ Travaux de peinture à envisager à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Démarrage cet automne avec la salle périscolaire.
- ◆ Lycée agricole de Rouffach : va faire une étude de réaménagement des espaces verts rue de Munchhouse.
- ◆ Présentation de l'étude diagnostique de l'éclairage public par la société Vialis le 27 septembre 2016 à 19 h 30.
- ◆ Projet de rencontrer Mme Hans Sylvie du cabinet Gestion et Stratégie Publique afin de nous présenter ses possibilités d'accompagnement pour l'étude de la gestion des bâtiments communaux.
- ◆ Mise en place d'un poteau électrique rue de Hammerstatt.
- ◆ Emplois saisonniers 2016 : bilan mitigé, voir si on renouvelle.
- ◆ Sablage du calvaire le 13 septembre 2016.
- ◆ Sortie du Conseil Municipal le 2 octobre 2016 au Parc de Sainte-Croix, les agents communaux ont été invités à s'y joindre. La Commune prendra en charge les entrées du parc et la restauration (1 212,50 € TTC).

TOUR DE TABLE

- ❖ **M. MEYER Luc :**
 - Donne des précisions sur les travaux de ravalement de façade qui vont démarrer.
 - Présente un projet de modification des sens de circulation dans les rues de l'Ecole et Robert Schumann.
- ❖ **Mme GANTNER Christine :**
 - Le site internet est en cours de finalisation. Gros travail réalisé par Audrey. Le référencement du site prend environ un mois. Formation réalisée pour la mise à jour du site.
 - Fête des personnes âgées : 10 décembre 2016.
 - Rend compte de l'avancement des travaux de préparation du bulletin communal.
- ❖ **M. MEYER Sylvie :**
 - Revoir l'organisation de la sortie des vélos à l'école maternelle (mail transmis par Mme Jung, directrice de l'école maternelle).
- ❖ **Mme GERSTER Christelle :**
 - Demande où en est le projet de commerce de proximité. La boulangerie de Munchhouse est intéressée par un point de vente. Monsieur le Maire répond qu'il va reprendre ce dossier.

La séance a été levée à 23 h 00.

**Pour extrait conforme
Rumersheim-le-Haut, le 19 septembre 2016
Le Maire**

T. SCHELCHER



D. Proposition de phasage

Années	PERIODE 1			PERIODE 2			TOTAL ADAP	
	2016	2017	2018	TOTAL P1	2019	2020		2021
1 / MAIRIE (5ème cat / type W)								
Etudes		2 000,00 €						
Travaux			9 600,00 €	2 000,00 €				- €
Dérogation			<i>oui</i>	9 600,00 €				- €
2 / EGLISE (5ème cat / type V)								
Etudes		- €		- €				
Travaux		2 850,00 €		2 850,00 €				- €
Dérogation		<i>oui</i>		<i>oui</i>				- €
3 / ECOLE MATERNELLE (5ème cat / type R)								
Etudes					1 250,00 €			1 250,00 €
Travaux				- €	6 750,00 €			6 750,00 €
Dérogation					<i>non</i>			<i>non</i>
4 / ECOLE ELEMENTAIRE (5ème cat / type R)								
Etudes		500,00 €		500,00 €				- €
Travaux		2 300,00 €		2 300,00 €				- €
Dérogation		<i>non</i>		<i>non</i>				- €
5 / ANCIENNE ECOLE DES GARCONS (5ème cat / type L)								
Etudes					2 500,00 €			2 500,00 €
Travaux				- €				2 500,00 €
Dérogation				- €		12 400,00 €		12 400,00 €
6 / ANCIENNE ECOLE DES FILLES (5ème cat / type L)								
Etudes								<i>non</i>
Travaux				- €	3 100,00 €			3 100,00 €
Dérogation				- €		17 350,00 €		17 350,00 €
7 / SALLE DE MUSIQUE (3ème cat / type LRN)								
Etudes								<i>non</i>
Travaux								16 000,00 €
Dérogation							65 600,00 €	65 600,00 €
8 / CIMETIERE (IOP)								
Etudes		- €		- €				- €
Travaux		2 000,00 €		2 000,00 €				- €
Dérogation		<i>non</i>		<i>non</i>				- €
TOTAL / ANNEE/PERIODE		2 000,00 €	7 650,00 €	19 250,00 €	13 600,00 €	45 750,00 €	65 600,00 €	124 950,00 €
								144 300,00 €